

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 7 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-trois le mercredi 7 février 2024, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; COCGUEN Marie-Jo; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick

Administrateurs absents excusés :

INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE BLOAS Mireille; LE MEAUX Vincent; LE SAULNIER Brigitte; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; OLLIVRO HERVE; THOMAS Joseph; VILLECROZE Philippe;

Administrateurs absents

BOSCHER Marina; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; LE CALVEZ Michel; RASLE-ROCHE Morgan; TOMYN Jérémy

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : **24**
Présents : **7**
Absents : **17**
Représenté : **00**

Date d'envoi des convocations : vendredi 2 février 2024

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2024-02-04	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION APPEL A PROJET PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET RADICALISATION
----------------	---

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Guingamp-Paimpol Agglomération a souhaité lancer un appel à projets, pour l'année 2024, afin de soutenir des projets de prévention de la délinquance sur le territoire de l'agglomération.

Depuis plusieurs années, le Conseil Intercommunal d'Action Sociale met en place et soutient des actions de prévention dans différents domaines :

- Prévention routière,
- Prévention des addictions,
- Prévention du harcèlement,
- Prévention des violences intrafamiliales,
- Prévention de la récidive...

Cet appel à projets a pour but d'inciter la création d'actions innovantes de prévention en lien avec les champs d'interventions cités précédemment et portées soit par des acteurs déjà identifiés sur le territoire, soit par de nouvelles initiatives associatives entre autres.

VU le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 1^{er} février 2024,

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

PREND ACTE que le dépôt d'un dossier ne vaut pas acceptation.

VALIDE l'appel à projet Prévention de la délinquance et de la radicalisation présenté en annexe,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

